

Monsieur Jean-Michel Blanquer
Ministre de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports
110 rue de Grenelle
75357 Paris cedex 07

Paris, le 27 septembre 2021

Objet : Lettre ouverte sur l'organisation de la scolarité des élèves de la voie professionnelle

Monsieur le Ministre,

Nous vous interpellons de nouveau en cette rentrée sur des sujets majeurs concernant l'organisation de la scolarité des élèves de la voie professionnelle et, plus largement, sur l'organisation de nos établissements. Nous souhaitons avoir des réponses précises et rapides aux interrogations des personnels mais aussi des familles et des élèves de la voie professionnelle.

Comme nous l'avions anticipé, nos élèves sont à ce jour peu vaccinés. Ils et elles entrent progressivement dans le processus de vaccination. Or, certaines périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) ont déjà débuté et d'autres se profilent en octobre et novembre. Comme vous le savez, nombreux sont les lieux de PFMP où le passe sanitaire est obligatoire ou exigé. Nous consultons régulièrement la FAQ mise en ligne sur le site ministériel et, à ce jour, seules sont évoquées les règles concernant le droit du travail.

Notre question relève donc des responsabilités et des prérogatives de notre ministère : comment, par qui et selon quelles modalités seront pris en charge les élèves qui n'auront pas de passe sanitaire et ne pourront pas effectuer leurs PFMP ?

Un second problème n'est pas résolu par la FAQ et nous considérons urgent de l'anticiper. Dans de nombreuses filières (hôtellerie restauration, soins et services à la personne, mais aussi commerce, vente, accueil...), les élèves en terminale bac pro cette année n'ont pas effectué la totalité de leur PFMP : ni en seconde et encore moins en première du fait de la fermeture des lieux d'accueil. Sachant qu'il est inenvisageable de leur faire rattraper ces périodes sur une année de terminale où il faut aussi rattraper les enseignements qui leur ont manqué, ces élèves n'auront donc pas le nombre attendu de semaines de PFMP pour obtenir leur diplôme en juillet 2022.

Qu'en est-il de la possibilité de reconduire au plus vite certaines dispositions du décret 2021-161 du 15 février 2021 qui diminue le nombre de semaines obligatoires ? Cela rassurerait les familles et les personnels bien démunis pour répondre aux questions des élèves cette année.

Les dispositifs mis en œuvre par la réforme de la voie professionnelle nécessitent du temps de préparation. Les équipes pédagogiques ne sont complètes et définitivement connues qu'à la rentrée. C'est pourquoi la note de service pour la mise en œuvre de la réforme propose de banaliser les deux premières semaines de co-intervention. Cette mesure est également nécessaire pour le chef-d'œuvre.

Le SNUEP-FSU est extrêmement choqué car en cette rentrée, dans beaucoup d'établissements, les équipes ont dû mettre en place un rapport de force avec leur direction pour obtenir cette banalisation. Certains chefs d'établissement sont allés jusqu'à interdire aux équipes de prendre ce temps. Cet excès de zèle et d'autoritarisme est inacceptable quand on sait le temps nécessaire à la préparation de ces deux dispositifs imposés.

Lors des comités de suivi de la transformation de la voie professionnelle, la possibilité de banaliser les heures de co-intervention et de chef-d'œuvre à nouveau lors des deux premières semaines du second semestre a été évoquée et semblait faire consensus.

Ainsi, conformément aux paroles des représentants ministériels dans différentes instances, et notamment lors des comités de suivi de la transformation de la voie professionnelle, nous vous demandons d'anticiper ce problème et d'établir des notes de service pour faciliter ce travail préparatoire des enseignants, au bénéfice des élèves de la voie professionnelle.

En dernier point, bon nombre d'élèves en inclusion se retrouvent à ce jour sans AESH. Ces élèves sont parfois placés dans des classes à forts effectifs (plus de 30). Cette situation est particulièrement préjudiciable et est perçue par ces élèves et leurs familles comme une forme de maltraitance. L'État, en la matière, prend envers ses citoyens des engagements qu'il ne tient pas. Quelles solutions comptez-vous leur apporter et sous quels délais ?

Monsieur le ministre, merci de l'attention que vous porterez à nos questions pourtant évidentes de rentrée scolaire dans la voie professionnelle. Les réponses que vous apporterez doivent permettre aux élèves et personnels de la voie professionnelle d'appréhender enfin cette année scolaire plus sereinement.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en notre sincère et profond attachement au service public d'éducation.

Sigrid Gérardin et Axel Benoist
Co-secrétaires généraux du SNUEP-FSU